

## **LE DROIT D'AUTEUR : ESPACE DE LIBERTÉ OU DE CONTRAINTES POUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION DE L'OEUVRE CHORÉGRAPHIQUE?**

**Journée de réflexion sur le droit d'auteur et le legs artistique en danse  
2 octobre 2015**

Pavillon de danse de l'Université du Québec à Montréal  
840, Cherrier, Montréal  
9h30 à 17h  
Entrée libre

La FJPP se voue à la transmission et à la documentation de la danse contemporaine et actuelle québécoise dans la perspective de développer une réflexion sur les patrimoines chorégraphiques, leur constitution, leur mise en valeur et leurs potentialités. La problématique du droit d'auteur étant inhérente à toute initiative de transmission, elle désire partager ses questionnements et approfondir la réflexion autour de cet enjeu.

Ainsi, comment le milieu de la danse aborde-t-il les différents enjeux liés au droit d'auteur ?  
Comment la lecture et l'interprétation du droit d'auteur qu'en font les artistes de la danse influencent-elles les processus de création, de représentation ou de diffusion d'une œuvre chorégraphique ?

Les objectifs généraux de la journée :

- susciter la réflexion et les échanges sur la question du droit d'auteur dans le milieu de la danse ;
- informer les praticiens du milieu de la danse de leurs droits et responsabilités en matière de droit d'auteur, qu'il s'agisse des chorégraphes, des interprètes ou des autres collaborateurs impliqués dans une œuvre dansée;
- informer les juristes des spécificités du milieu de la danse relatives à la question du droit d'auteur ;
- partager les grands principes sur le droit d'auteur dans les contextes de création, de co-création, de diffusion et de représentation d'œuvres chorégraphiques;
- susciter les échanges entre les personnes issues du milieu de la danse et celles issues du milieu juridique.

Le matin, il sera question de la notion d'auteur de l'œuvre chorégraphique, selon différents points de vue (artistique et juridique). Nous traiterons aussi de l'apport des interprètes et des collaborateurs à la création, comme de la notion d'appropriation. Par ex., comment les créateurs abordent-ils les différentes questions liées aux droits d'auteur (les leurs, ceux des autres)? Comment traduisent-ils leurs préoccupations quant aux droits d'auteur ? Et qu'en est-il des autres collaborateurs importants d'une œuvre?

En après-midi, il s'agira d'explorer les principes du droit d'auteur en regard des différentes stratégies de diffusion/représentation/exploitation d'une œuvre chorégraphique, en tout ou en partie, qu'il s'agisse d'une diffusion sur scène ou in situ, d'une transmission web, télé, cinématographique ou autres, ou encore d'une adaptation d'une œuvre chorégraphique pour un autre médium, tel le web ou le cinéma.

La journée se terminera avec le lancement du guide LE TESTAMENT ARTISTIQUE. L'ART DE TIRER SA RÉVÉRENCE, et d'une présentation de Paul-André Fortier sur la rédaction de son testament artistique.

Quelles sont les volontés de l'artiste quant à la préservation de sa mémoire et la diffusion de ses œuvres après son décès, et ce, avant qu'elles ne fassent partie du domaine public? Pour répondre à cette question, la FJPP a retenu les services de Me Sophie Préfontaine afin qu'elle conçoive un guide pour l'élaboration d'un testament artistique à l'intention d'artistes œuvrant en danse. Le document, réalisé en complémentarité à la rédaction du testament artistique de Paul-André Fortier, met à la disposition des artistes un ensemble d'outils et d'informations de nature juridique – tantôt générales (succession, patrimoine, legs, testament, etc.), tantôt spécifiques (œuvres, droits d'auteur, droits moraux, etc.) – qui faciliteront la réflexion quant aux gestes à poser de leur vivant.

Le chorégraphe Paul-André Fortier a abordé la rédaction de son testament artistique comme un projet de création ouvert et sa réflexion, nous dit-il, lui a permis d'exprimer sciemment ce qu'il désirait pour pérenniser ses œuvres.